

Bientôt l'épilogue dans l'affaire des constructions illicites?

JUSTICE Une sommation du Conseil d'Etat, des préventions au niveau pénal, l'affaire des constructions illicites de Bagnes a pris un tournant ces dernières semaines. Retour sur un dossier complexe et nébuleux.

PAR ALEXANDRE.BENEY@LENOUVELLISTE.CH

Le feuilleton des constructions illicites de Bagnes empoisonne la commune depuis bientôt cinq ans. Deux éléments laissent penser qu'il s'approche de sa résolution.

D'un côté, le Conseil d'Etat a sommé la commune de terminer la régularisation des constructions litigieuses pour la fin de cette année et, même si la commune a fait recours, on peut espérer que ces procédures administratives aboutissent rapidement. De l'autre, le Ministère public a prévenu cinq personnes de gestion déloyale des intérêts publics, deux conseillers communaux qui ont présidé la commission censée préavisier les demandes d'autorisation de construire, un ancien président de la commune et l'actuel, ainsi que le secrétaire communal.

«Un système»

En août 2015, «Le Nouvelliste» publie une enquête qui révèle plusieurs cas litigieux dans le domaine des constructions à Bagnes. Dans la foulée, la commune mandate l'architecte Léonard Bender et le juriste Pierre-André Veuthey afin de contrôler la conformité des procédures dans le domaine des constructions.

Leur rapport est accablant: «Un véritable système s'est mis en

place, où tout le monde trouvait son compte.» Le règlement communal des constructions ne respectait pas le droit cantonal en excluant les sous-sols de la surface habitable. Ainsi, de véritables souterrains ont été bâtis pour accueillir des piscines, des saunas et autres home cinémas. Pire, des travaux étaient parfois réalisés sans mise à l'enquête publique, ou sans respecter les plans déposés officiellement. «On construit d'abord, on régularise ensuite», précisait l'article de 2015.

Remise à l'ordre

La commune avait été remise à l'ordre par un arrêt du Tribunal fédéral, le 2 avril 2012, puis par le canton en juillet de la même année. Si l'affaire est antérieure, le rapport Bender et Veuthey la faisant remonter aux années 90, c'est le jalon choisi par Jean-Pierre Greter, procureur général adjoint, pour commencer son enquête, le moment où l'ignorance de la loi ne peut plus être invoquée par les acteurs de ce dossier. Difficile aujourd'hui d'établir une hiérarchie entre les cinq prévenus, de savoir pour lequel les faits reprochés sont les plus graves. Jean-Pierre Greter a analysé plus de 50 autorisations de construire, établissant les responsabilités pour cha-



Cinq personnes, dont quatre élus ou anciens élus, ont été prévenues dans l'affaire des constructions illicites de Bagnes. LE NOUVELLISTE

cune d'elles. Ses travaux ne sont pas publics et l'enquête est toujours en cours.

Casse-tête

Celle-là permettra d'éclaircir cette affaire particulièrement complexe que cinq expertises ont tenté de démêler. Le volet pénal se double d'une multitude de procédures administratives. Car, comme l'exige le Conseil d'Etat, le secteur des constructions bagnard doit retrouver une situation conforme au droit. C'est-à-dire analyser plus de 1000 autorisations de construire délivrées depuis avril 2012 et réguli-

ser les dossiers litigieux. La commune peut infliger des amendes, mais également réclamer des remises en état ou révoquer des permis. La commune a aussi le pouvoir d'exiger de confisquer les gains illicites réalisés lors de ventes éventuelles.

Mais toutes ces procédures relèvent du casse-tête puisque l'autorité communale a parfois autorisé des constructions au mépris de la loi cantonale et selon un règlement local illicite. Le dernier expert engagé par le canton, l'ancien président du Tribunal administratif fédéral, Jean-Luc Baechler, prévenait

qu'un propriétaire ou un promoteur soumis à une sanction communale pourrait réclamer des dommages-intérêts à cette même commune.

Une plainte contre soi-même?

Ainsi, tel un serpent qui se mord la queue, Bagnes est en devoir de lancer les procédures qui lui causeront du tort. C'est d'ailleurs la commune qui a lancé l'enquête du Ministère public. Le président Eloï Rossier s'attendait-il, en déposant plainte contre inconnu au nom de l'exécutif, qu'il en serait l'un des prévenus?

1000

autorisations de construire
délivrées depuis avril 2012

doivent être analysées
par le secteur des constructions
bagnard, comme exigé
par le Conseil d'Etat.

ep Comics
Game Art
Animation
Ecole Professionnelle des Arts Contemporains
www.epac.ch - www.facebook.com/epacswiss

L'EPAC propose plusieurs formations artistiques de haut niveau offrant de nombreuses perspectives professionnelles.

Tu cherches une formation dans le domaine artistique avec une ouverture sur les nouveaux médias?

L'EPAC organise une formation avant-gardiste qui répond aux transformations actuelles des médias artistiques (game art, interactivité, virtualité).

Ou tu cherches une reconversion professionnelle, une passerelle?

L'EPAC dispose d'une année préparatoire pour les étudiants qui ne maîtrisent pas encore les outils artistiques traditionnels ainsi que numériques. Elle leur donne les acquis nécessaires pour poursuivre leur formation.

Une carrière artistique te tente?

Rejoins-nous à l'EPAC



Se forger des outils pour le futur

A l'EPAC, les étudiants peuvent s'immerger dans différents univers comme le game art, l'illustration, la bande dessinée et apprennent à se forger des outils pour leur carrière professionnelle. Par exemple, **Philémon Giroud** (illustration à gauche), a réalisé une bande dessinée complète pour son diplôme.

L'EPAC est la première école de bande dessinée et de game art en Suisse. Située à Saxon, depuis 2001, l'EPAC s'est entourée de nombreuses personnalités novatrices et reconnues. Elle forme les illustrateurs, les auteurs de bande dessinée et les game artists de demain. Les étudiants disposent d'un espace de plus de 600 m² dédié aux arts narratifs.

Programmes d'échanges

De plus, l'EPAC collabore depuis plusieurs années avec des universités européennes et asiatiques, dans le cadre de programmes d'échanges entre Taïwan et la Suisse. L'EPAC est une école privée accréditée par l'EABHES (European Accreditation Board of Higher Education Schools) qui délivre un diplôme, ainsi que les titres «European Bachelor» et «European Master».

EPAC- Ecole Professionnelle des Arts Contemporains, Rte du Village 39, 1907 Saxon.

INSCRIPTIONS

027 744 31 26 - 078 612 29 50
mail@epac.ch / www.epac.ch